



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Établi en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur. PONT DE L'ARCHE

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE SEIZE NOVEMBRE à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Richard JACQUET, Maire.

<p><b>Étaient présents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Angélique CHASSY</li><li>- Nicolas BOUILLON,</li><li>- Cédric VIGUERARD,</li><li>- Hervé CASTEL</li><li>- Chantal MOULIN</li><li>- Marie-Claude LAURET,</li><li>- Pascal MARIE,</li><li>- Véronique BERTRAND</li><li>- Nicolas LECARFF</li><li>- Albert NANIYOULA</li><li>- Maryvonne DAVOT</li><li>- Marie-Paule FORET</li></ul>	<p><b>Absents ayant donné procuration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Marie-Christine CALMON à Marie-Claude LAURET</li><li>- Carole HERVAGAUT à Cédric VIGUERARD</li><li>- Daniel BREINER à Patrick BELLAMY</li><li>- Myriam RASSE à Marie-Paule FORET</li><li>- Florence COUDOUX à Albert NANIYOULA</li><li>- Cédric NIAUDEAU à Richard JACQUET</li><li>- Caroline VIDEMENT à Véronique BERTRAND</li><li>- Corentin LECOMTE à Nicolas LECARFF</li></ul> <p><b>Absents excusés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Christophe OTERO</li><li>- Hervé LOUR</li><li>- Valérie FORFAIT</li></ul>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Hervé CASTEL est nommé secrétaire de séance.

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### 17.68 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Motion Opposition à la fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE de Val de Reuil et à la nouvelle carte scolaire applicable à la rentrée de septembre 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

#### Le Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que le conseil de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin 2017, a voté à l'unanimité une motion demandant :

- Un moratoire de deux ans sur la décision de fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE, à Val de Reuil, afin de tenir compte, d'une part de l'augmentation de la population au sein de l'Agglomération et d'autre part des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'éducation,
- La refonte globale de la carte scolaire, conformément au souhait émis par le Président du Conseil Départementale de l'Eure.

**CONSIDERANT** qu'en dépit de cette motion les demandes exprimées par les Maires des communes du territoire n'ont pas été entendues et qu'une carte scolaire a été diffusée, sans concertation, le 8 novembre 2017,

**CONSIDERANT** que cette carte a été élaborée sans tenir aucun compte des réalités géographiques, conduisant à des situations aberrantes notamment en éloignant considérablement certains élèves de leur collège actuel de référence,

**CONSIDERANT** que ces nouvelles contraintes de transport vont dégrader le bien-être et les conditions d'enseignement des élèves,



PONT DE  
L'ARCHE

**CONSIDERANT** que ces nouveaux circuits de ramassage auront également des conséquences néfastes en termes d'impact environnemental des services de transport (bilan carbone) et alourdiront la charge financière pour les collectivités organisatrices,

**CONSIDERANT** que cette carte est la démonstration de l'entêtement à fermer un collège qui a toute sa place dans l'équilibre éducatif et l'attractivité du territoire,

**CONSIDERANT** le projet de reconstruction du collège Hyacinthe LANGLOIS qui aura un impact important sur l'organisation de la ville et le fonctionnement du quartier

### DECIDE

- **DE S'OPPOSER** à la fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE de Val de Reuil programmée à la rentrée de septembre 2018 et à la nouvelle carte scolaire qui en découle,
- **DE DEMANDER** :
  - ✚ le maintien du collège Pierre MENDES-FRANCE de Val de Reuil,
  - ✚ l'élaboration d'une nouvelle carte scolaire reprenant, dans son dispositif, ce collège et optimisant les sectorisations.
- **DE REAFFIRMER** son souhait d'une concertation pleine et entière tant sur l'élaboration de la carte scolaire que du projet de reconstruction du collège pour lequel la ville de Pont de l'Arche a fait des propositions foncières au Département de l'Eure. Dans le cas contraire, la commune pourrait surseoir à toutes discussions avec le département dans le cadre de ces échanges de terrain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstentions	-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45



Le Maire de Pont de l'Arche,  
**Richard JACQUET.**